

Marseille le 23 novembre 2020

DSDEN des Bouches du Rhône
A l'attention de
28 Bd Charles Nédelec
13231 Marseille cédex 1

Objet : Recrutement de contractuels 1^{er} degré

Monsieur le Directeur d'Académie,

Depuis le début de l'année, la situation de l'état d'emploi dans notre département est compliquée. En effet, le nombre d'enseignants n'a pas permis de pourvoir tous les postes à la rentrée. Un grand nombre de brigades départementales et de circonscription ont été affectées à l'année et la situation sanitaire mobilise le peu de moyens de remplacement restants.

Lors de notre audience du 12 novembre liée à notre alerte sociale, nous vous avons demandé l'activation d'un plan d'urgence de recrutement pour faire face au manque de remplaçants et répondre aux absences des enseignants en ASA, en télétravail ou mis en septaine. La liste complémentaire au concours ayant été épuisée depuis le mois de septembre, nous avons demandé de l'ouvrir à nouveau et à défaut, nous avons évoqué le recours exceptionnel à des contractuels pour faire baisser l'extrême tension qui règne dans certaines écoles.

Lors du dernier CHS-CT académique, il a été annoncé le recrutement de 176 contractuels pour toute l'académie Aix-Marseille et pour une période allant jusqu'aux vacances scolaires de février. Nous regrettons le choix de cette voie de recrutement qui est moins sécurisante pour les personnels et moins stable pour l'École et aurions préféré que la liste complémentaire soit abondée.

Néanmoins, nous souhaitons que ce recrutement constitue un réel apport pour l'École et une aide pour les enseignants mais aussi les directrices et directeurs d'écoles.

Suite à la diffusion de la fiche de poste de professeur des écoles contractuel, des points ont retenu notre attention et nous nous questionnons :

- Comment seront effectués les recrutements des contractuels et sur quels critères ?
- Quelles seront les modalités d'affectation ?
- Quelle forme prendra la préparation à la prise de fonction ?
- Qui seront les enseignants expérimentés en charge de cet accueil ?
- Quelle indemnité pour ces enseignants ?
- De quelle manière et sous quelle forme l'accompagnement par les équipes de circonscription va-t'il se mettre en place ?
- De quelle aide à distance est-il question ?
- Quels types de ressources pédagogiques seront mises à la disposition des contractuels ?

Pour le SE-Unsa, il est nécessaire que les futurs contractuels puissent bénéficier d'une formation axée à minima sur la sécurité, la tenue de classe, l'organisation générale d'une journée, d'une semaine, voire d'une période de classe.

Aussi, il n'est pas envisageable pour le SE-Unsa que cette formation repose sur les équipes enseignantes des écoles dans lesquelles les contractuels seront affectés.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à nos demandes et du temps que vous consacrerez à répondre à nos questions.

Recevez, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, l'expression de mes respectueuses salutations.

Franck Delétraz
Secrétaire départemental

